

INFORMATION A LA POPULATION

Déroulement des saisons de chasse 2009-2011

(EXTRAIT - RESUME - en cas de divergence avec les textes légaux en vigueur, seuls ces derniers font foi)

Type de permis	Espèces chassables	Dates d'ouverture et de fermeture		Jours de chasse
		2009	2010	
A Générale	Chevreuil, lièvre, lièvre variable, sanglier (sauf laie suitée), le ragondin, le rat musqué, le renard, le blaireau, la martre, la fouine, le chien viverrin, le raton laveur, le chat haret, le grèbe huppé, le cormoran, le canard colvert, les sarcelles d'été et d'hiver, les fuligules milouin et morillon, le garrot à œil d'or, la foulque macroule, le pigeon ramier, la tourterelle turque, le pigeon domestique retourné à l'état sauvage, la corneille noire, la pie, le geai des chênes	1.10 - 30.10	1.10 - 29.10	Lu-ma-je-ve
	Tétras-lyre	16 au 30.10	18 au 29.10	Lu-ma-je-ve
	Bécasse	Du 1 ^{er} jour de la chasse générale au 14 décembre		Lu-ma-je-ve
Chasse spéciale	Bouquetin	1.9 pour ♀ 3.9 pour ♂ 4, 25.9	2.9 pour ♀ 3.9 pour ♂ 6, 24.9	Selon jours mentionnés
C ₀ , C ₁	Chamois	17, 18, 21 au 25.09	16, 17, 20 au 24.09	Selon jours mentionnés
Chasse spéciale	Chamois Jura	17, 18, 21, 22.09 et 7, 8, 10, 11.12	16, 17, 20, 21.09 et 13, 14, 16, 17.12	Selon jours mentionnés
B. Alpes	Cerf, daim	9, 10, 11, 14, 15, 16.09 et 4, 11, 18, 25.11	8, 9, 10, 13, 14, 15.09 et 3, 10, 17, 24.11	Selon jours mentionnés
B. Jura	Cerf, daim	28.10, 4, 11, 18, 25.11, 2, 9, 16.12 et 6, 13.01.10	27.10, 3, 10, 17, 24.11, 1, 8, 15.12 et 5, 12.01.11	Selon jours mentionnés
D Restreintes mammifères	Le ragondin, le rat musqué, la martre, la fouine, le chien viverrin, le raton laveur, le chat haret	02.11.09 au 15.02.10	01.11.10 au 15.02.11	Lu-ma-je-ve
	le renard	02.11.09 au 15.02.10	01.11.10 au 15.02.11	Lu-ma-je-ve novembre, décembre et janvier : + sa
	Sanglier (sauf laie suitée) le Département décidera de la fermeture anticipée ou de la prolongation de cette chasse en fonction de l'évolution des prélèvements.	01.09.09 au 29.01.10	02.09.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve novembre, décembre et janvier : + sa
	Blaireau	01.10.09 au 15.01.10	01.10.10 au 14.01.11	Lu-ma-je-ve
	La corneille noire, la pie, le geai des chênes	01.10.09 au 15.02.10	01.10.10 au 15.02.11	Lu-ma-je-ve
E Restreintes oiseaux	Le grèbe huppé, le cormoran, le canard colvert, les sarcelles d'été et d'hiver, les fuligules milouin et morillon, le garrot à œil d'or, la foulque macroule, le pigeon ramier, la tourterelle turque, le pigeon domestique retourné à l'état sauvage	02.11.09 au 29.01.10	01.11.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve
	La corneille noire, la pie, le geai des chênes	01.10.09 au 29.01.10	01.10.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve
G Léman	Le grèbe huppé, le canard colvert, les sarcelles d'été et d'hiver, les fuligules milouin et morillon, le garrot à œil d'or, la foulque macroule	1.10 – 31.12	1.10 – 31.12	Lu –ma-je-ve
H Neuchâtel	Le grèbe huppé, le canard colvert, la sarcelle d'hiver, les fuligules milouin et morillon, la foulque macroule	01.10.09 au 30.01.10	01.10.10 au 31.01.11	Lu-ma-me-je-ve-sa - sauf la Toussaint et le jour de Noël
I Morat	Le grèbe huppé, le canard colvert, la sarcelle d'hiver, les fuligules milouin et morillon, la foulque macroule	01.10.09 au 30.01.10	01.10.10 au 31.01.11	Lu-ma-me-je-ve-sa - sauf la Toussaint et le jour de Noël
F Piégeage	La martre, la fouine, le renard	02.11.09 au 29.10.10	01.11.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve

Pour de plus amples informations, nous vous prions de contacter l'un des huit surveillants permanents de la faune du canton :

Circ.	Région	Nom	Téléphone	Natel
1	Nyon – La Côte	Dominique Morel	022-368.17.55	079-237.42.57
2	La Vallée – Orbe	Patrick Deleury	022-368.17.01	079-237.42.56
3	Orbe – Yverdon – Grandson	Alain Seletto	024-557.71.90	079-237.42.58
4	Morges – Cossonay	Luc Jacquemettaz	021-557.86.16	079-237.42.59
5	Gros de Vaud – Lausanne - Jorat	Christian Jaquet	021-557.15.95	079-237.42.60
6	La Broye – Yverdon	Pierre Henrioux	026-662.12.73	079-237.42.61
7	Oron – Lavaux - Vevey – Aigle	a.i. MM. Roch et Jaquet		079-237.42.62
8	Aigle – Pays-d'Enhaut	Jean-Claude Roch	024-492.23.50	079-230.53.49